

*Le pour le renouvellement au ministre
par l'Ambassade d'Egypte à Paris.*

LÉGATION
DE
S. M. LE ROI D'ÉGYPTE
A
BERNE

Confidentiel et Urgent

AIDE - MEMOIRE.

Le Ministre d'Egypte en Suisse vient d'être chargé par son Gouvernement d'entreprendre auprès du Gouvernement de la Confédération Suisse une démarche dans l'affaire suivante.

Le Ministère de la Guerre et de la Marine Egyptien a passé un contrat avec la Fabrique Oerlikon, pour la fourniture de 15000 projectiles à fusée "Rocquette". Lorsque la Fabrique en question a demandé aux autorités suisses compétentes l'octroi du permis d'exportation de cette commande, celles-ci auraient refusé de l'accorder, cependant qu'elles auraient autorisé l'exportation d'une commande portant sur le même produit, confiée à la même Fabrique par un ^{autre} pays du Moyen-Orient.

Israël

Le Gouvernement Egyptien est persuadé que le Conseil Fédéral Suisse ne manquera pas de procéder à l'examen de cette question et qu'il ordonnera l'octroi de l'autorisation demandée, car la commande dont il s'agit fait partie du programme de réarmement entrepris par le Gouvernement Egyptien dans des buts purement défensifs. D'autre part, le Gouvernement Egyptien se trouve dans l'impossibilité de se procurer le produit faisant l'objet de la dite commande, ailleurs qu'en Suisse. De plus, les excellents rapports d'amitié et de commerce existant heureusement entre la Suisse et l'Egypte, la politique de neutralité observée par la Suisse - politique qui s'est traduite tout dernièrement dans l'attitude de la Suisse au sujet de l'exportation des produits stratégiques aux pays de l'est - le fait que la Suisse s'engage elle-même dans un programme de réarmement et enfin l'octroi par les autorités suisses du permis d'exportation du même produit à un pays tiers du Moyen-Orient, sont autant de facteurs qui sollicitent l'octroi du permis demandé pour l'exportation de la commande passée par l'Egypte.

Dans ces conditions, le Ministre d'Egypte en Suisse aime à espérer que Son Excellence Monsieur le Conseiller Fédéral, Chef du Département Politique Fédéral, voudra bien user de ses bons offices en vue de l'octroi du permis d'exportation demandé.

Berne, le 18 Octobre 1951.

cf. exp. en l'occurrence

